

DIRECTION GENERALE DES ENTREPRISES
*SERVICE DE LA COMPETITIVITE, DE L'INNOVATION
ET DU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES*
*SOUS-DIRECTION DE LA NORMALISATION,
DE LA REGLEMENTATION DES PRODUITS ET DE LA METROLOGIE*
BUREAU DE LA METROLOGIE
61, boulevard Vincent Auriol – teledoc 143
75703 PARIS CEDEX 13

Certificat de fonctionnement
n° 16.00.271.001.1 du 1^{er} mars 2016

Appareil de contrôle dans le domaine des transports par route
Cartes tachygraphiques Imprimerie Nationale

Le présent certificat de fonctionnement est délivré en application du règlement (UE) N° 165/2014 du 4 février 2014 du Parlement européen et du Conseil relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, ainsi que de l'annexe IB du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, en application de l'article 42 du règlement (UE) N° 165/2014.

AUTORITE DE DELIVRANCE :

Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique - Direction générale des entreprises – Service de la compétitivité de l'innovation et du développement des entreprises - Sous-direction de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie - Bureau de la métrologie

61, boulevard Vincent AURIOL - 75703 Paris Cedex 13 - France

FABRICANTS :

Imprimerie Nationale - Rue des Frères Beaumont - 59128 FLERS EN ESCREBIEUX - France

et

GEMALTO - 6, rue de la Verrerie - 92197 MEUDON CEDEX - France

BENEFICIAIRE :

Imprimerie Nationale - Rue des Frères Beaumont - 59128 FLERS EN ESCREBIEUX - France

NOM DU MODELE DE L'INSTRUMENT :

Cartes tachygraphiques Imprimerie Nationale

CARACTERISTIQUES DE L'INSTRUMENT :

Les cartes tachygraphiques Imprimerie Nationale existent sous quatre types différents :

- carte de conducteur,

- carte d'atelier,
- carte d'entreprise,
- carte de contrôleur.

Ces cartes comportent chacune un micromodule GEMALTO Contact Multi ID Tacho v1.3 avec composant NXP P5CC081.

ESSAIS REALISES :

Les quatre types de cartes tachygraphiques Imprimerie Nationale ont été soumis aux essais de fonctionnement prévus par l'appendice 9 (chapitre 4) de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 modifié.

Les résultats d'essais listés dans le certificat de fonctionnement n° 15.00.271.001.1 du 29 octobre 2015 restent valables, à l'exception des essais listés ci-dessous et repris dans le cadre du présent certificat :

N°	Essais	Résultats des essais
1.	Inspection administrative	
1.1.	Documentation	satisfaisant
2.	Inspection visuelle	
2.1.	Conformité et qualité d'impression des fonctions de toutes les fonctions de protection et de données visibles	satisfaisant

CONCLUSION :

Les quatre types de cartes tachygraphiques Imprimerie Nationale ont satisfait aux exigences de construction et aux essais prévus par l'appendice 9 (chapitre 4) de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985, en application de l'article 42 du règlement (UE) N° 165/2014 du 4 février 2014 du Parlement européen et du Conseil.

Pour le ministre et par délégation :
La cheffe du Bureau de la métrologie,

Signé

Corinne LAGAUTERIE